

EN TANT QUE COURTIER EN INFONUAGIQUE ET EN TECHNOLOGIES SPÉCIALISÉES, LE MINISTÈRE DE LA CYBERSÉCURITÉ ET DU NUMÉRIQUE (MCN) VOUS PERMET :

- ▶ D'accéder à une liste de prestataires de services qualifiés pour la mise en œuvre de solutions, et ce, pour plusieurs catégories de services professionnels
- ▶ De consulter l'inventaire des contrats conclus par la clientèle
- ▶ D'acquérir des services professionnels à l'aide d'un processus simplifié, c.-à-d. un contrat de gré à gré, et ce, peu importe le montant concerné
- ▶ De bénéficier d'un suivi centralisé de la performance des prestataires de services

Consultez le site Web du MCN pour connaître l'offre de services du [Courtier](#).

CLIENTÈLE ADMISSIBLE :

La liste des organismes publics et autres entités admissibles à l'offre de service du Courtier est disponible sur quebec.ca.

LE CATALOGUE CONTIENT :

- ▶ Les informations relatives aux prestataires de services qualifiés
- ▶ La documentation relative au processus d'acquisition incluant la description des services par qualifications de services professionnels
- ▶ Une approche structurée de demande de prix, dont un formulaire de demande de prix;
- ▶ Les conditions contractuelles applicables aux contrats
- ▶ L'entente-cadre signée par les prestataires de services

Accédez au Catalogue à l'adresse suivante : [Courtier en infonuagique: Accueil \(gouv.qc.ca\)](http://Courtier.en.infonuagique:Accueil(gouv.qc.ca))

LORS DES REPRÉSENTATIONS AUPRÈS DE LA CLIENTÈLE POUR LEURS SERVICES QUALIFIÉS, LES PRESTATAIRES DE SERVICES S'ENGAGENT À :

- ▶ Fournir des informations sur leurs services respectant les informations publiées au Catalogue
- ▶ Répondre aux questions de la clientèle relatives à leurs services
- ▶ Respecter les conditions de l'entente-cadre signée avec le MCN

ÉTAPES À SUIVRE POUR CONCLURE UN CONTRAT AVEC UN PRESTATAIRE DE SERVICES :

1. Définir ses besoins
2. Consulter le Catalogue
3. Établir une liste de prestataires de services pouvant répondre aux besoins
 - a. Préparer la demande de prix
 - b. Faire valider la demande de prix au Courtier et obtenir son aval afin de lancer la sollicitation
 - c. Solliciter les prestataires de services qualifiés (10 à 15 jours ouvrables sans possibilité de prolongation possible de la part du client ou du prestataire de services)
4. Déterminer le choix le plus avantageux en vertu de la réglementation ou des dispositions légales applicables
5. Conclure un contrat spécifique

Pour plus de détails, consulter le guide de l'utilisateur dans le [Catalogue](#).

Votre choix est fait? Demandez au Courtier de préparer de votre contrat.

ÊTRE PRÊT POUR LA PRÉPARATION DU CONTRAT PAR LE COURTIER, C'EST :

- ▶ Avoir consulté les qualifications de services professionnels et la portée de celles-ci au Catalogue
- ▶ Avoir complété le gabarit de demande de prix
- ▶ Avoir fait valider la demande de prix par le Courtier et avoir obtenu son accord pour la sollicitation des prestataires
- ▶ Avoir fait le choix du prestataire de services le plus avantageux aux termes de la sollicitation
- ▶ Avoir pris connaissance des conditions contractuelles du gabarit de contrat
- ▶ Avoir obtenu les autorisations en matière de gestion contractuelle de son organisation, lorsque requis

Des questions? N'hésitez pas à contacter l'équipe du Courtier :

Ministère de la Cybersécurité et du Numérique

Direction générale des services contractuels

Courriel : courtier.infonuagique@mcn.gouv.qc.ca